

2008/701 - ADOPTION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA VILLA GILLET (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Association Villa Gillet organise depuis 20 ans conférences, débats, tables rondes, spectacles, lectures et performances. Artistes, écrivains et chercheurs s'y retrouvent pour nourrir une réflexion publique autour des questions de notre temps et interroger le monde d'aujourd'hui, en présentant de nouvelles formes de langage artistique.

Elle participe ainsi au dynamisme de la vie intellectuelle et artistique à Lyon, favorise son ouverture, sa diffusion et son rayonnement, y compris à l'international.

Dans l'objectif de toucher de nouveaux publics et de répondre aux demandes émergentes, la Villa Gillet cherche en permanence à développer son réseau, en particulier ses liens avec les lieux de formation comme les écoles, les universités et les établissements d'enseignement supérieur de Lyon (exemples : le Lycée international de Lyon, le Lycée Edouard Herriot, l'Institution des Chartreux et l'Ecole Nationale des Beaux Arts ...) et d'autres associations.

Le succès de la Villa Gillet (11 500 spectateurs en 2007) et sa renommée tiennent également à deux événements majeurs qu'elle co-organise :

- **le Festival « Les Intranquilles » :**

Créé en 2002 par la Villa Gillet et organisé conjointement avec les Subsistances, ce festival accueille durant un mois, en juin, des artistes et des écrivains du monde entier et propose dans toute la ville des spectacles de cirque, de danse, des lectures, des concerts et des installations d'art contemporain.

- **les « Assises Internationales du Roman » (AIR) :**

Conçues et organisées par la Villa Gillet et Le Monde des Livres en 2007 en coréalisation avec les Subsistances, la deuxième édition s'est déroulée du 26 mai au 1er juin 2008 dans la grande cour des Subsistances. Plus de 80 écrivains et critiques du monde entier étaient présents et ont participé à des forums, des débats, des tables rondes sur le thème « Le Roman, quelle invention ! » avec le concours des lycées, des universités de Lyon, du Progrès, de France Inter, de France 3 etc.

L'activité de la Villa Gillet présente un intérêt communal en participant au dynamisme de la vie intellectuelle et artistique de Lyon, en favorisant son ouverture, sa diffusion et son rayonnement, y compris à l'international. De ce fait, la Ville soutient la Villa Gillet et lui apporte une subvention de fonctionnement annuelle depuis 2002. Pour l'année 2008, son montant est de 170 900 € et comprend une participation à hauteur de 50 000 € pour l'organisation de la deuxième édition des Assises du Roman. Par ailleurs, la Ville, propriétaire des lieux, met à disposition de l'Association, depuis 1992, gratuitement, la demeure Villa Gillet (villa d'une superficie de 2 064 m² dont la valeur locative annuelle a été estimée à 132 000 € par le Centre des Impôts Fonciers de Lyon). Ce contrat est toujours en vigueur.

La convention cadre triennale entre la Ville et l'Association expirant le 31 décembre 2008, il vous est proposé d'adopter une nouvelle convention qui prendra effet le 1^{er} janvier 2009.

Cette convention a pour but de fixer un cadre sur plusieurs années d'engagements réciproques. La Villa Gillet s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs artistiques et culturels, dont l'organisation du festival « Les Intranquilles » avec les Subsistances et des Assises Internationales du Roman. La Ville, elle, s'engage à apporter à l'association un soutien financier pour la poursuite et le développement de ses missions selon des modalités administratives et financières précises. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 4^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de gestion de la Villa Gillet est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN